



Madame la Ministre,

Les personnels des collèges sont confrontés depuis six mois à la mise en œuvre de la réforme du collège. Nous constatons sur le terrain une grande fatigue professionnelle : nouveaux programmes, nouveaux dispositifs et maintenant nouvelles modalités pour les bulletins scolaires. Dans de trop nombreux collèges, les collègues sont sommés d'établir des bulletins beaucoup plus fournis que ce qui est prévu par les textes. Il leur est demandé de produire des positionnements sur des listes locales de compétences, d'évaluer des EPI et parfois même l'accompagnement personnalisé ou les parcours, alors qu'ils sont indissociables de l'évaluation des enseignements.

Ces prescriptions locales relèvent du non-sens pédagogique, elles augmentent encore la charge de travail, et n'ont pas d'intérêt pour la communication avec les parents, qu'elles rendent souvent illisible en multipliant les indications.

Alertée lors du Conseil supérieur de l'éducation du 2 mars, la DGESCO a reconnu un problème. Le Cabinet de même a confirmé avoir donné aux Recteurs des orientations conformes aux textes. Cela n'a manifestement pas suffi et ces orientations ne sont pas redescendues partout.

Nous vous demandons donc, Madame la Ministre, d'effectuer par une instruction écrite aux personnels de direction et aux IA-IPR les rappels suivants :

- ▶ l'évaluation du socle commun de connaissance de compétences et de culture se fait au conseil de classe du troisième trimestre en Sixième et en Troisième et non de façon prématurée ;
- ▶ l'évaluation formative et sommative des élèves relève de la liberté pédagogique des enseignants dans le cadre des textes réglementaires, qui laissent la liberté de choisir des compétences ou des notes ;
- ▶ la rubrique « éléments de programmes travaillés durant la période » du LSU peut se remplir uniquement à l'aide du menu déroulant prévu à cet effet ;
- ▶ les enseignants sont maîtres de leurs appréciations dans le respect des textes réglementaires.

Le SNES-FSU s'est largement exprimé sur la qualité plus que médiocre des formations subies par les personnels concernant la réforme du collège. Il est maintenant d'autant plus nécessaire de cadrer le travail des un-es et des autres de façon à épargner aux enseignants des tâches chronophages et inutiles.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma haute considération

Frédérique ROLET

Secrétaire national SNES FSU